

Convention cadre
labellisation aéronautique
entre l'académie d'Orléans-Tours,
la région Centre-Val de Loire
et Aérocentre



Convention cadre
labellisation aéronautique
2017-2020

entre

l'académie d'Orléans-Tours,
sise 21 rue Saint-Étienne à Orléans,
représentée par Katia Béguin, rectrice d'académie, chancelière des universités,
ci-après désignée par « l'académie »,

la région Centre-Val de Loire,
sise 9 rue Saint-Pierre-Lentin à Orléans,
représentée par François Bonneau, président,
ci-après désignée par « la région »,

et

Aérocentre,
sise ZIAP, 1 place Marcel Dassault à Déols
représentée par Philippe Duret, président,
ci-après désignée par « Aérocentre ».

Sommaire

- Le mot du président d’Aérocentre7
- Le mot du président de la région Centre-Val de Loire7
- Le mot de la rectrice8
- 1. Des enjeux partagés.....8
- 2. Les engagements des parties 12
- 3. Le comité académique de labellisation 13
- 4. La labellisation aéronautique..... 13
- 5. La stratégie de communication 15
- 6. La durée de la convention cadre 15

Le mot du président d'Aérocentre

La filière Aéronautique compte près de 20.000 emplois en région Centre-Val de Loire pour la plupart qualifiés à très qualifiés, c'est dire que notre Cluster se positionne comme l'un des acteurs économique majeur dans la lutte contre le chômage.

L'aéronautique affiche ainsi un besoin récurrent de compétences difficiles à pourvoir (opérateurs, techniciens, ingénieurs). Ces difficultés de recrutement tiennent en partie à la méconnaissance des métiers et opportunités de cette filière avec pour conséquence une désaffection de spécialités, jugées à tort non porteuses (mécanique, chaudronnerie, outillage à commande numérique...).

Face à ce constat, j'ai souhaité que le cluster Aérocentre s'associe avec l'académie d'Orléans-Tours et la région Centre-Val de Loire pour développer l'attractivité de ces métiers par l'attribution d'un « label Aéronautique », garantissant une réelle adéquation entre les formations initiales et les besoins des entreprises.

Ce contrat cadre dont je me félicite sera l'occasion d'un maillage plus étroit entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. L'accueil de stagiaires et des enseignants dans nos établissements favorisera pour les uns leur insertion professionnelle et pour les autres l'enrichissement de leurs connaissances.

Aérocentre s'engage à promouvoir ce contrat cadre auprès de ses adhérents mais également auprès des jeunes qui doivent intégrer ces filières d'excellence. Je salue encore une fois cette initiative qui s'inscrit dans la promotion de la formation professionnelle tant initiale que continue.

Le mot du président de la région Centre-Val de Loire

Le secteur de l'aéronautique fait partie des domaines d'excellence de la région Centre-Val de Loire.

Né en grande partie de la reconversion des industries de la sous-traitance automobile, ce secteur compte aujourd'hui 321 établissements et représente plus de 20.000 emplois directs ou indirects.

Notre région est évidemment largement attentive à ce secteur performant et associée aux projets qu'il porte. Si la filière régionale doit faire face aux enjeux de l'industrie du futur pour se développer, elle doit également répondre à une problématique très concrète, le besoin en main-d'œuvre.

Avec la perspective de création de 600 nouveaux postes dans les trois ans (dans le réseau des entreprises adhérentes au cluster Aérocentre), il serait impensable que les entreprises du secteur n'arrivent pas à recruter les personnes qualifiées parce que les formations n'existent pas ou parce qu'elles n'accueillent pas suffisamment de jeunes. Les besoins en compétences dans le secteur industriel et du numérique sont importants et très variés : du technicien à l'ingénieur en passant par l'opérateur, tous les niveaux de formation sont concernés.

Au titre de nos compétences en orientation professionnelle, avec la découverte des métiers dès le collège, sur les forums de l'orientation et dans l'exercice de notre compétence en matière de cartes des formations professionnelles initiales et continues, la région se mobilise et s'engage.

La signature de cette convention et la création d'un label « Aéronautique » pour nos formations professionnelles concrétise une ambition partagée avec l'académie d'Orléans-Tours et Aérocentre : créer un pôle d'excellence régional accessible aux jeunes de notre région pour viser ensemble les étoiles.

Le mot de la rectrice

La labellisation est une réponse à l'évolution de la carte des formations par la coloration d'un diplôme national sur une thématique spécifique à un territoire.

Par le principe de labellisation notre académie démontre sa capacité à donner plus de sens aux activités professionnelles d'une formation en contextualisant les activités cœur de métier du référentiel aux gestes métiers présents dans les entreprises du territoire.

Cette démarche de labellisation est également un engagement des entreprises à reconnaître un label d'excellence qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes.

1. Des enjeux partagés

La présente convention cadre tripartite a pour objet de décrire l'organisation générale retenue pour la délivrance du label aéronautique aux formations professionnelles délivrées par les établissements de la région Centre-Val de Loire (RCVDL) et les engagements des trois parties prenantes.

Cette convention cadre, au travers de la création d'une labellisation aéronautique, a pour but :

- > d'aider à la satisfaction des besoins économiques de la RCVDL et de faciliter le recrutement de personnel spécialisé par les entreprises régionales travaillant pour l'aéronautique,
- > de rendre l'industrie aéronautique régionale plus visible et de renforcer son attractivité,
- > de renforcer la relation école-entreprise.

Ces enjeux, développés ci-après, sont partagés par les trois parties.

A. Répondre aux besoins économiques de la région Centre-Val de Loire

Dans un contexte national de forte progression, tirée par un niveau d'investissement élevé et une augmentation significative des cadences, la filière aéronautique de la RCVDL emploie environ 21.000 salariés répartis au sein de plus de 350 entreprises, ce qui correspond à 4 % des effectifs nationaux et 9% du total des entreprises françaises.

Tournée vers la sous-traitance, la filière aéronautique de la RCVDL, concentrée pour sa plus grande part dans trois départements du sud de la région (Cher, Indre, Loir-et-Cher), est composée de PME à fort taux d'emploi réparties en de grandes unités de production, le plus souvent donneurs d'ordres, et une multitude de sous-traitants de taille plus modeste.

La filière aéronautique de la RCVDL se caractérise...

... par des points forts :

- > présence de nombreux donneurs d'ordres (Zodiac Aerospace, MBDA, Mecachrome...),
- > présence d'une arborescence globale de la « Supply Chain » (entreprises cotraitantes du processus de fabrication et existant à tous les niveaux de la hiérarchie industrielle de la filière),
- > large palette de savoir-faire (mécanique - traitements de surfaces - composite - assemblage - électronique -aménagement de cabine - peinture),
- > capacité d'innovation liée à la présence des donneurs d'ordres et à l'agilité de la « Supply Chain »,
- > présence de la plateforme de Châteauroux-Déols (vecteur à l'international),
- > mise en résonance par Aérocentre de tous les acteurs institutionnels, publics et privés.

... mais aussi, par un certain nombre de points faibles :

- > dispersion géographique des entreprises de la filière sur le territoire de la RCVDL : 60 % des effectifs et des entreprises sont situés dans le sud de la région,
- > déficit de compétences techniciens et ingénieurs,
- > manque d'attractivité régionale et inter-régionale,
- > inadéquation entre la localisation des besoins en compétences et l'implantation des centres d'enseignement supérieur (Bourges / Issoudun / Châteauroux versus Orléans / Tours).

Lancé par Aérocentre, dans le cadre de ses actions d'accompagnement de la filière aéronautique et, plus précisément, de son volet « implication humaine », le recensement des besoins en recrutement 2017 auprès des entreprises régionales membres d'Aérocentre, à savoir 86 sociétés concentrant plus de 10.000 salariés, a permis de recueillir les réponses de 58 d'entre elles, représentant 7.718 salariés.

Les 511 besoins recensés, dont 328 sont immédiats, se décomposent comme suit :

- > 30 % d'opérateurs mécaniciens,
- > 39 % de techniciens,
- > 25 % d'ingénieurs,
- > 6 % pour les métiers support.

À eux seuls, les donneurs d'ordres, au nombre de 7, ont exprimé un besoin de 231 recrutements sur 511 identifiés, soit 45 %.

Si le besoin en opérateurs et mécaniciens est toujours aussi pressant, il est constaté une nette hausse du besoin en techniciens, tandis qu'il est noté une légère baisse du besoin en ingénieurs.

Ce constat est à l'origine de la volonté des trois parties de construire une labellisation aéronautique.

B. Rendre attractifs les métiers de l'industrie aéronautique

La région Centre-Val de Loire compte parmi les territoires très actifs, au plan national, dans le secteur de l'aéronautique mais la visibilité et l'attractivité de ce secteur sont insuffisantes pour le grand public. La majorité des entreprises sont principalement des sous-traitants et souvent situées dans le sud de la région Centre-Val de Loire. Actuellement, l'offre de formations du secteur industriel (maintenance, usinage, chaudronnerie) permet la continuité de parcours de formation sur tout le territoire. Celle-ci pourrait répondre aux besoins des entreprises si ses formations bénéficiaient d'une plus grande attractivité.

Par un engagement réciproque des différentes parties, la création du label aéronautique a pour objectif de rendre attractives les formations professionnelles en les contextualisant aux besoins spécifiques locaux des entreprises.

Ainsi les signataires de cette convention ont pour ambitions de promouvoir les formations de l'industrie de l'aéronautique, de valoriser le savoir-faire régional dans ce secteur et de créer des pôles d'excellence.

Parce que les métiers de l'aéronautique concernent tous les niveaux et les statuts de formation, à travers ce label les acteurs s'engagent à :

- > respecter les engagements du CPRDFOP dont
 - agir pour l'égalité d'accès à la formation et permettre à chacun d'atteindre ses aspirations,
 - favoriser la valorisation des compétences et des parcours grâce aux outils existants,
 - disposer d'une offre de formation en lien avec l'entreprise et adaptée sur chaque territoire,
 - renforcer la connaissance du tissu économique local, de son environnement et des potentialités des territoires,
 - accompagner les entreprises pour faciliter l'expression et la qualification de leurs besoins,
- > informer et promouvoir sur les métiers de l'industrie de l'aéronautique auprès des jeunes, des adultes, des prescripteurs institutionnels et des familles,
- > favoriser la mixité dans la formation (statuts, garçons/filles),
- > favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers présents au sein de la filière aéronautique,
- > reconnaître et faire reconnaître la valeur ajoutée du label aéronautique.

C. Renforcer la relation école-entreprise

La labellisation est un véritable outil au service de la relation école-entreprise.

Cette démarche répond aux objectifs de la circulaire du ministère de l'éducation nationale du 22.11.2016
« *Développer et structurer les relations école-entreprise : Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel, et plus particulièrement avec les entreprises, fait partie des missions de service public du système éducatif, avec un triple objectif :*

- > *favoriser l'insertion professionnelle des élèves,*
- > *aider et accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître les différents métiers qui s'offrent à eux,*
- > *donner des clefs de compréhension aux élèves pour les préparer progressivement à leur arrivée future dans le monde professionnel, plus particulièrement s'agissant des élèves formés en alternance. ».*

La relation école-entreprise autour de la démarche de labellisation pourra se développer au-delà du territoire régional. Chaque acteur s'attachera à valoriser ce partenariat.

Les échanges internationaux, facilités par le réseau des entreprises partenaires, permettront la mobilité des apprenants mais également la reconnaissance de ce label et du savoir-faire des entreprises de la région Centre-Val de Loire dans les pays concernés.

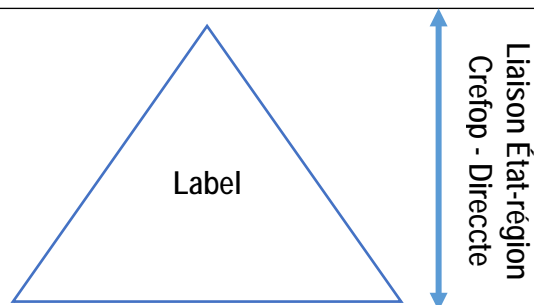
2. Les engagements des parties

Aérocentre

- > Exprimer les besoins en main d'œuvre, les métiers en tension et les formations recherchées.
- > Impulser une dynamique de partenariat entre ses adhérents et les établissements scolaires.
- > Activer le réseau d'entreprises régionales pour l'accueil de stagiaires.
- > Favoriser l'accueil d'élèves et les enseignants dans les entreprises.
- > Participer à la professionnalisation des enseignants.
- > Mettre en œuvre une coopération technique : mutualisation d'outils et plateaux techniques, démarche de projets.
- > Prendre une part active à la formation des apprenants.
- > Participer aux actions d'information et d'orientation sur les métiers du secteur.
- > Communiquer et faire reconnaître la labellisation.
- > Communiquer les offres d'emploi.
- > Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes ayant obtenus le label.

Région Centre-Val de Loire

- > Analyser les besoins en formation de la filière aéronautique.
- > Adapter la carte des formations pour répondre aux besoins de la filière et des publics.
- > Valoriser les formations labellisées.
- > Développer l'information et l'orientation sur ces formations via le SPRO.
- > Valoriser la filière aéronautique au niveau local, régional et national.
- > Favoriser l'accès des jeunes aux formations labellisées
- > Contribuer à la valorisation du processus de labellisation.



Académie d'Orléans-Tours

- > Adapter l'offre de formation.
- > Informer, orienter les élèves notamment avec le parcours Avenir.
- > Accompagner les établissements à la mise en œuvre et assurer le suivi de la labellisation.
- > Construire des outils nécessaires à la démarche de labellisation.
- > Aider à la mobilité internationale des apprenants.
- > Impulser une dynamique de partenariat entre les établissements scolaires et les adhérents d'Aérocentre.
- > Communiquer et faire reconnaître la labellisation.

3. Le comité académique de labellisation

Pour assurer le suivi de la démarche de labellisation, un comité académique de labellisation est créé sous la présidence de :

- > Madame la rectrice, chancelière des universités, Katia Béguin, ou son représentant,
- > Monsieur le président de la région, François Bonneau, ou son représentant,
- > Monsieur le président d'Aérocentre, Philippe Duret, ou son représentant.

Ce comité est garant du bon déroulement de la labellisation. Il se réunit au moins deux fois par an pour étudier les demandes de labellisation de formation et délivrer le label aux candidats.

Le comité est composé, à part égale, de représentants des trois parties. Ses missions sont définies autour de deux thèmes :

- > la labellisation : étude des dossiers de demande des lycées dans le cadre de la procédure d'évolution de la carte des formations, validation des dossiers d'engagement, délivrance des attestations de labellisation ;
- > la stratégie de communication autour du label.

4. La labellisation aéronautique

Le label aéronautique permet de certifier des compétences spécifiques validées par une attestation délivrée au lauréat de la formation labellisée. Ce label est proposé à tous les apprenants de la formation ciblée. Il s'appuie sur des certifications inscrites au RNCP sans en modifier la durée de formation réglementaire.

A. La demande de labellisation

La labellisation est attribuée à une formation précise d'un établissement, elle s'inscrit dans la procédure des demandes d'évolution de la carte des formations après validation du comité académique.

L'accord de labellisation dure le temps d'un cycle de formation. Sans avis contraire des différentes parties, il est reconduit sur les cycles suivants dans les mêmes conditions.

B. Les exigences de la labellisation

La labellisation nécessite un plan de formation et d'adaptation des compétences des enseignants aux métiers de l'industrie aéronautique des entreprises partenaires ainsi que des interventions et des coopérations techniques des entreprises dans les établissements. Ces engagements impliquent la signature d'une convention de partenariat entre l'entreprise ou le groupement d'entreprises et l'établissement porteur de la formation labellisée.

Le plan de formation et les actions de coopération permettront d'adapter l'ingénierie pédagogique des parcours et les activités de formation proposées aux apprenants selon deux entrées :

Parcours et compétences acquises au sein des entreprises aéronautiques

- > Au moins 16 semaines de PFMP pour les baccalauréats professionnels et l'intégralité de la période de stage pour les BTS dans des entreprises liées à l'aéronautique dont une période peut être effectuée à l'étranger.
- > Autres expériences professionnelles dans le domaine de l'aéronautique.

Parcours et compétences acquises au sein de l'établissement

- > Proposition de modules d'enseignement complémentaires spécifiques.
- > Participation aux projets et aux actions liées à l'aéronautique.
- > Contextualisation des épreuves professionnelles de la certification concernée dans le domaine de la labellisation.

C. La validation du parcours pour l'obtention du label aéronautique

Au regard du parcours de l'apprenant matérialisé par le livret de suivi du label et de l'obtention de la certification labellisée, le label aéronautique est délivré par un jury constitué au sein de l'établissement.

Le jury est composé d'un professionnel, d'un enseignant de la spécialité et d'un enseignant d'anglais. Les propositions de validation du jury sont présentées au comité de validation académique qui délivre l'attestation à l'issue des résultats aux examens.

Le livret de suivi permet de regrouper tous les éléments constitutifs du parcours : attestations de stages, évaluations, assiduité, participation aux projets... Il doit être un outil de traçabilité au service du parcours professionnel de l'apprenant valorisant les activités réalisées.

La remise des attestations est effectuée lors de la cérémonie de remise des diplômes ou autre certifications organisée par l'établissement.

D. Le bilan

Les établissements porteurs d'une labellisation présenteront chaque année un bilan annuel d'activité qui fera apparaître les indicateurs suivants :

- > le taux de pression des formations ciblées par le label,
- > le taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant suivi la labellisation dans les entreprises du secteur,
- > le nombre d'entreprises partenaires,
- > le nombre d'apprenants inscrits dans le processus (suivi par catégories d'apprenants),
- > un compte rendu des actions annuelles spécifiques aéronautique.

5. La stratégie de communication

Un plan de communication spécifique aux formations labellisées en région Centre-Val de Loire sera établi en concertation avec les signataires de cet accord.

Des actions de promotion du label peuvent se traduire par la mise à disposition d'affichage dans les plateaux techniques, une campagne de communication dans les salons professionnels et lors des forums de l'orientation...

6. La durée de la convention cadre

La présente convention cadre prendra effet à la date de sa signature par les trois parties. Elle est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée par décision des signataires.

La convention cadre pourra être dénoncée par une ou plusieurs parties.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2017, en six exemplaires.

Katia Béguin,
Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelière des universités

François Bonneau,
Président de la région
Centre-Val de Loire

Philippe Duret,
Président d'Aérocentre



L'Éducation nationale partenaire
des entreprises de votre région